

[Texte]

What I have said is that there are discussions going ahead with respect to a variety of items, between the Public Service unions and the President of the Treasury Board. As I indicated all along, I want to bring it up to the standard of the Public Service and then they will be carried along and will be included with respect to any subsequent improvements or amendments which might be successfully negotiated.

Ms Copps: I hope we are beginning with a *tabula rasa* because it was pointed out this morning that the Public Service Staff Relations Act has not been changed since it was introduced in 1966, I believe was the date. So if we have to wait another 20 years, presumably if we are starting from scratch here it would be good to . . .

Mr. Hnatyshyn: I do not believe it will be, Ms Copps. I anticipate the conclusion of those discussions before too long. It is not a question of years but probably a question of weeks.

Ms Copps: Fine. I would like to ask a couple of other questions.

First, why did the federal government appeal the decision of one of its own bodies, the Canada Labour Relations Board, with respect to the issue of coverage under the Canada Labour Code?

Mr. Hnatyshyn: The federal government did not appeal.

Ms Copps: Who appealed?

Mr. Hnatyshyn: The House of Commons and the Library of Parliament.

Ms Copps: So why did the House of Commons and the Library of Parliament appeal?

Mr. Hnatyshyn: This is difficult for me to answer because I do not represent the House of Commons as such.

As you know, the House of Commons and the Senate have their own boards of internal economy, which are, if you will, boards of directors. In the House of Commons and in the Senate, all parties are represented on them.

My understanding is, and again you will have to ask other people about the legal basis, that there was a question with respect to whether or not Parliament was a federal undertaking as contemplated by the Canada Labour Code. The appeal has not been directed towards this particular legislation at all, but rather in a more, if I could put it this way, generic sense, to determine whether the House of Commons or the Senate, or Parliament in general, have to be specifically referred to in legislation in order to have it applied.

By way of example, does the CRTC have jurisdiction with respect to the television signal which emanates from Parliament Hill? I think the feeling is and the legal position has been, that generally speaking, unless the House of Commons or the Senate, parliament, the two Houses together, are

[Traduction]

Comme je l'ai dit, le président du Conseil du Trésor procède actuellement à des consultations avec les syndicats de la Fonction publique en vue de renégocier toute une série de dispositions. Comme je n'ai cessé de le dire, je veux que ce texte de loi soit l'équivalent de celui qui régit la Fonction publique et toute amélioration ou tout amendement apportés à cette loi seront également incorporés dans la Loi régissant les employés de la Colline.

Mme Copps: J'espère que nous commençons à zéro car on nous a dit ce matin que la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique n'avait pas été modifiée depuis qu'elle était entrée en vigueur en 1966, je crois. Alors, si nous devons attendre 20 autres années, et si de plus nous sommes censés commencer à zéro, il serait bon de . . .

M. Hnatyshyn: Je ne crois pas qu'il faille attendre si longtemps, madame Copps. Je crois que ces consultations seront bientôt terminées. Ce n'est plus une question d'années, mais vraisemblablement de semaines.

Mme Copps: Bien. J'aimerais vous poser deux autres questions.

Premièrement, pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il fait appel de la décision rendue par un de ses propres organismes, le Conseil des relations de travail du Canada, décision qui portait sur les mesures de protection prévues par le Code canadien du travail?

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui a fait appel.

Mme Copps: Qui alors?

M. Hnatyshyn: La Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement.

Mme Copps: Alors, pourquoi la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement ont-elles fait appel?

M. Hnatyshyn: Il m'est difficile de répondre à cette question car je ne représente pas la Chambre des communes en tant que telle.

Comme vous le savez, la Chambre des communes et le Sénat ont leur propre commission de régie interne, que l'on pourrait apparenter à des conseils d'administration. À la Chambre des communes et au Sénat, tous les partis y sont représentés.

Certains se demandaient, et là encore toute question d'ordre juridique devrait être posée à d'autres, si le Parlement était une entreprise fédérale au sens où l'entend le Code canadien du travail. L'appel interjeté ne l'avait pas été à propos de ce texte de loi particulier, mais, si je puis m'exprimer ainsi, il l'avait été de façon plus générale; il s'agissait de savoir si la Chambre des communes ou le Sénat, ou le Parlement en général, devait être cité nommément dans tout texte de loi pour qu'il ait force obligatoire.

Par exemple, les ondes émises par les antennes de télévision de la Colline du Parlement relèvent-elles du CRTC? Il a été jugé que, en règle générale, la Chambre des communes, le Sénat, ou le Parlement, ne sont liés par la législation en vigueur que si ces deux chambres sont citées nommément.